



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS
DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 11 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève complémentaire national **à partir du mardi 19 octobre 2021 minuit et jusqu'au lundi 25 octobre 2021 minuit**, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Du mardi 19 octobre 2021 à minuit au lundi 25 octobre 2021 à minuit, les sages-femmes salarié-e-s et étudiants sages-femmes des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront pour :

- **La refonte des grilles salariales et du régime indemnitaire des sages-femmes afin de mettre leur rémunération au niveau de leur formation et de leurs responsabilités, de reconnaître les sujétions liées à leur profession et à la continuité des soins, de concrétiser le positionnement des sages femme au sein d'une filière médicale de la FPH . (Les repères revendicatifs de la CGT donnent pour les sage-femmes un salaire d'entrée à 2,3 fois le SMIC et une fin de carrière à 4,6 fois le SMIC sur une grille unique et sans obstacle auquel s'ajoute une prime d'exercice médical)**
- **L'attribution de la prime d'urgences aux professionnel-le-s des maternités, sage-femmes comprises et y compris celles exerçant dans les SAMU-SMUR (sages-femmes anesthésistes comprises)**
- **Les effectifs sous statut pérenne (titulaires dans le public et CDI dans le privé) nécessaires à des prises en charge de qualité et en toute sécurité des femmes, des nouveau-nés et des coparents, la règle devant être « une femme, une sage-femme »**
- **L'arrêt des fermetures de maternité et de la diminution du capacitaire en lit**
- **La concrétisation sans délai des engagements du Ministre en faveur d'une sixième année d'étude débouchant sur une thèse d'exercice et des moyens pour la recherche en maïeutique un temps dédié pour les sage-femmes chercheuses**
- **La co-direction des PMI par les médecins et les sages femmes et l'attribution du CTI aux sages femmes de PMI**
- **Une vraie reconnaissance globale du caractère pleinement médical de leur profession en tous lieux et pour tous les types d'exercice.**
- **Conformément aux engagements pris par l'état en 2015, des ouvertures d'unités de services ou de filières physiologiques gérées par les sage-femmes au sein des établissements de soins.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU,
Co-animatrice espace revendicatif

